



## Conditions générales d'utilisation du service Beeshake

*Dernière modification : 3 avril 2020*

Le présent document est un contrat conclu entre un client (le Client) et la société Beeshake (Beeshake).

Il détaille les services fournis par Beeshake, les modalités de la collaboration entre Beeshake et le Client, ainsi que d'autres aspects de leur relation commerciale. Ces conditions d'utilisation sont très importantes et Beeshake ne pourra fournir ses produits ou ses services à moins que le Client ne les accepte. En utilisant le Service d'abonnement ou les Services de consulting, le Client accepte les présentes Conditions d'utilisation.

Les présentes Conditions d'utilisation sont mises à jour régulièrement.

Si le Client dispose d'un abonnement actif à Beeshake, Beeshake l'en informera en lui envoyant une notification par e-mail.

### **A. DÉFINITIONS**

- Le Client trouvera ici des précisions concernant les termes clés définis dans cet Accord. Il peut les considérer comme une sorte de dictionnaire contractuel.

### **B. TERMES COMMERCIAUX GÉNÉRAUX**

- Cette partie comporte des explications de base sur le fonctionnement du Service d'abonnement et des Services de consulting. Par exemple, elle contient des informations relatives à l'accès et à l'utilisation acceptable. Ces Conditions générales s'appliquent à l'ensemble de l'offre de produits et de services de Beeshake.

### **C. CONDITIONS RÉGISSANT LES TYPES D'ABONNEMENTS**

- Conformément au fonctionnement des SaaS, les Clients doivent s'abonner pour utiliser le logiciel Beeshake et des conditions essentielles s'appliquent à chaque abonnement. Ils trouveront ici les distinctions qui existent entre les différents types d'abonnements.

### **TERMES JURIDIQUES GÉNÉRAUX**

- Comme mentionné plus haut, ce document est un contrat qui, en tant que tel, contient de nombreux termes juridiques. Dans cette partie, Beeshake a rassemblé les nombreux termes juridiques restants sur lesquels s'appuient ses Conditions générales d'utilisation du service.

### **A. DÉFINITIONS**

Le terme « Filiale » désigne toute entité qui, de manière directe ou indirecte, contrôle l'une des Parties au présent Accord, est sous son contrôle ou est sous contrôle commun de ladite partie. Le terme « contrôle » désigne ici la propriété ou le contrôle direct ou indirect de plus de 50 % des droits de vote de l'entité visée.



L'« Accord » fait référence aux présentes Conditions d'utilisation du service ainsi qu'à toute la documentation relative.

La « Période de facturation » est la période pour laquelle le Client accepte de prépayer les frais détaillés dans un Bon de commande et dont la durée est égale ou inférieure à celle de l'abonnement, telle que précisée dans le Bon de commande.

L'expression « Informations confidentielles » désigne toutes les informations confidentielles divulguées par une partie (« Divulgateur ») à l'autre partie (« Receveur »), verbalement ou par écrit, qui sont qualifiées de confidentielles. Les Informations confidentielles n'incluent pas les informations qui (i) sont publiques ou rendues publiques sans enfreindre les obligations dues au Divulgateur ou (ii) étaient connues du Receveur avant sa divulgation par le Divulgateur sans enfreindre les obligations dues au Divulgateur, (iii) sont reçues d'un tiers sans enfreindre les obligations dues au Divulgateur, ou (iv) ont été développées indépendamment par le Receveur. Sous réserve des exclusions qui précèdent, les Données des clients seront considérées comme des Informations confidentielles en vertu du présent Accord, qu'elles soient ou non désignées comme confidentielles.

Les « Services de consulting » sont les services professionnels fournis par Beeshake au Client et qui peuvent inclure des services de formation, d'installation ou d'intégration ou d'autres services de consulting.

Les « Données des clients » sont toutes les informations que le Client envoie ou collecte au moyen du Service d'abonnement. Les Données des clients ne comprennent aucun contenu Beeshake.

Le « Contenu Beeshake » désigne l'ensemble des informations, données, textes, messages, logiciels, éléments audio, musiques, vidéos, photographies, graphiques, images et balises que Beeshake incorpore dans son Service d'abonnement ou les Services de consulting.

La « Commande » ou le « Bon de commande » est le formulaire ou le processus d'abonnement approuvé par Beeshake par lequel le Client accepte de souscrire au Service d'abonnement et d'acheter des Services de consulting.

Les « Utilisateurs payants » sont un type d'utilisateurs (définis ci-dessous) auxquels Beeshake facture des frais conformément à son Catalogue de produits et services.

Les « Données à caractère personnel » désignent toutes les informations relatives à un individu identifié ou identifiable lorsque ces informations sont contenues dans les Données des clients et sont protégées de la même manière que les données personnelles ou les informations personnellement identifiables en vertu de la loi sur la protection des données.

Le « Catalogue des produits et services » désigne le catalogue des produits et des services proposés par Beeshake.

Les « Frais d'abonnement » sont le montant que le Client paye pour le Service d'abonnement.



Le « Service d'abonnement » correspond à l'ensemble des modules de l'application Beeshake qui sont développés, actionnés et maintenus en conditions opérationnelles par Beeshake ainsi que tout produit ou service supplémentaire, y compris l'hébergement, fourni par Beeshake au Client.

La « Durée d'abonnement » est la durée initiale d'abonnement au Service d'abonnement, telle que précisée sur le ou les Bons de commande du Client, ainsi que tout renouvellement de durée subséquent, le cas échéant. Pour les Services gratuits, la Durée d'abonnement est la période durant laquelle le Client possède un compte lui permettant d'accéder aux Services gratuits.

La « Valeur totale de l'abonnement contracté » désigne le montant total des Frais d'abonnement qui ont été payés ou qui sont payables à Beeshake pendant la ou les périodes d'abonnement en cours pour tous les comptes Beeshake, déduction faite des frais de renouvellement, des Services de consulting et des taxes applicables.

Les « Utilisateurs » sont les salariés, représentants, consultants, contractuels ou agents du Client autorisés à utiliser le Service d'abonnement en son nom et qui possèdent des mots de passe et des identifiants uniques pour le Service d'abonnement.

« Beeshake » et « la société » font référence à l'entité contractante applicable telle que précisée dans la partie « Entité contractante et loi applicable ».

« Le Client » ou « il » fait référence à la personne ou entité qui utilise le Service d'abonnement ou bénéficie des Services de consulting et qui est identifiée comme client dans le relevé de compte, le relevé de facturation, la procédure d'abonnement en ligne ou le Bon de commande applicable.

## **B. TERMES COMMERCIAUX GÉNÉRAUX**

### **1. Accès.**

Tout au long de la Durée d'abonnement, Beeshake donne accès au Service d'abonnement tel que décrit dans le présent Accord ainsi que dans la Commande applicable. Beeshake peut également donner accès à ses Services gratuits à tout moment en les activant dans le compte Beeshake d'un Client. Il se peut que Beeshake fournisse certains ou tous les éléments du Service d'abonnement par l'entremise de prestataires de services tiers. Les Filiales du Client peuvent accéder à et utiliser le Service d'abonnement ou recevoir les Services de consulting achetés dans le cadre de la présente Commande, à condition que l'accès, l'utilisation et la réception par lesdites Filiales soient soumis et conformes à l'Accord et que le Client demeure à tout moment responsable du respect des termes de cet Accord par lesdites Filiales.

### **2. Fonctionnalités supplémentaires.**

Le Client peut souscrire à des fonctionnalités supplémentaires du Service d'abonnement en passant une autre Commande ou en activant des fonctionnalités supplémentaires à partir de son compte Beeshake, si Beeshake a mis cette option à sa disposition. Le présent Accord s'applique à toutes les Commandes et fonctionnalités supplémentaires que le Client active à partir de son compte Beeshake.



### 3. Disponibilité du service.

Aux fins de la présente section, les définitions suivantes s'appliquent :

L'expression « Priorité 1 » fait référence à une panne totale critique ou à un problème catastrophique qui entraîne une incapacité totale d'utiliser le Service d'abonnement, à l'exclusion des Services gratuits, dans une partie importante de l'environnement de production (par exemple, accident ou suspension) donnant lieu à une interruption de la production, et pour lequel il n'existe aucune solution ou alternative.

Le terme « Exclusion » a le sens suivant :

- indisponibilité résultant de circonstances échappant au contrôle raisonnable de Beeshake, notamment et sans s'y limiter, un cas fortuit, d'actions gouvernementales, des urgences, des catastrophes naturelles, des inondations, des incendies, des troubles civils, des actes terroristes, des grèves ou d'autres problèmes liés au travail (autres que ceux impliquant les salariés de Beeshake), ou tout autre facteur ou événement de force majeure ;
- tout problème résultant de la combinaison ou de l'interfaçage / interconnexion du Service d'abonnement avec tout matériel, logiciel, service ou protocole d'authentification non fourni par Beeshake ;
- les interruptions ou retards dans la fourniture du service résultant de défaillances des fournisseurs de télécommunications ou de services internet extérieurs au centre de données de Beeshake, tels que mesurés par le fournisseur tiers de surveillance de la disponibilité du site web de Beeshake ;
- et toute interruption ou indisponibilité résultant d'une mauvaise utilisation, d'une utilisation inappropriée, d'une modification ou d'un dommage au Service d'abonnement.

*L'expression « Disponibilité du service » signifie (nombre total d'heures au cours d'un mois civil - maintenance non planifiée entraînant une indisponibilité - durée de problèmes de priorité 1 - maintenance planifiée - Exclusion) / (nombre total d'heures au cours d'un mois civil - maintenance planifiée - Exclusion) X 100 %.*

Beeshake déploiera des efforts commercialement raisonnables pour atteindre une Disponibilité du service de 98 % pour son Service d'abonnement au cours d'un mois civil donné. Dans le cas où la Disponibilité du service est inférieure à 98 % deux (2) ou plusieurs mois civils consécutifs, le seul et unique recours à la disposition du Client en cas de non-respect des engagements en matière de disponibilité ou de support est un droit à un crédit égal au montant proportionnel des frais applicables aux interruptions, telles que mesurées sur les deux (2) mois civils consécutifs ou plus au cours desquels la Disponibilité du service a été inférieure à 98 %.

Ce crédit sera déduit de la facture ou des frais applicables à la période d'abonnement suivante, sous réserve que le Client demande un tel crédit dans les vingt (20) jours suivant la fin du mois civil concerné. La section « Disponibilité du service » ne s'applique pas aux Services gratuits de Beeshake.

### 4. Services de consulting.

Pour qu'un Client se procure les Services de consulting, il doit passer une Commande auprès de Beeshake. Les frais de ces Services de consulting s'ajoutent aux Frais d'abonnement du Client. Tous les Services de consulting sont effectués à distance, à moins que Beeshake n'en convienne autrement avec le Client.



Si des livrables sont compris dans les Services de consulting achetés, il est estimé que ces livrables seront fournis au cours de la période indiquée comme période de livraison dans la description applicable. Ladite période de livraison commence à la date d'achat (« Période de livraison »). Si aucune Période d'expiration ou Période de livraison n'est indiquée, alors la période applicable est de cent quatre-vingts jours (180) à compter de la date d'achat.

Si les Services de consulting ne sont pas fournis de façon complète à la fin de la Période de livraison parce que le Client n'est pas parvenu à mettre les ressources nécessaires à la disposition de Beeshake ou parce qu'il a manqué à ses obligations, lesdits Services de consulting seront considérés comme entièrement fournis à la fin de la Période de livraison. Si les Services de consulting ne sont pas fournis de façon complète à la fin de la Période de livraison parce que la société Beeshake n'est pas parvenue à mettre les ressources nécessaires à la disposition du Client ou parce qu'elle a manqué à ses obligations, la Période de livraison sera prolongée afin de permettre la fourniture complète desdits Services de consulting.

Il se peut que Beeshake fournisse certains ou tous les éléments des Services de consulting par l'entremise de prestataires de services tiers. Les Services de consulting ne sont pas résiliables et l'ensemble des frais des Services de consulting sont non remboursables.

## 5. Frais et paiements

### a. Frais d'abonnement.

Mensuel

#### **Conditions d'abonnement**

Votre abonnement devient actif dès que votre premier paiement est pris en compte. Votre abonnement sera automatiquement renouvelé chaque mois sans préavis jusqu'à ce que vous le résilieez. Vous nous autorisez à enregistrer votre ou vos modes de paiement et à les facturer automatiquement tous les mois jusqu'à votre résiliation. Nous vous facturerons automatiquement le tarif alors en vigueur pour votre formule, taxes en sus (telles que la TVA ou la TPS si le taux ne l'inclut pas), chaque mois lors du renouvellement jusqu'à ce que vous la résilieez.

Nous pouvons modifier le taux de votre formule à chaque renouvellement mensuel et nous vous informerons de tout changement de taux avec possibilité de résiliation. Si le taux de TVA ou de TPS applicable (ou toute autre taxe ou droit inclus) change au cours de votre terme d'un mois, nous ajusterons en conséquence le prix TTC de votre formule à votre prochaine date de facturation.

Les Frais d'abonnement restent fixes pendant la Durée initiale de l'abonnement du Client, à moins que ce dernier ne dépasse le nombre de d'Utilisateurs maximums, la Limite d'envois d'e-mails, ne mette à niveau les produits ou les packages de base ou ne souscrive à des produits ou fonctionnalités supplémentaires.

Une fois augmentés, les Frais d'abonnement du Client ne seront pas diminués, même en cas de réduction ultérieure du nombre de d'Utilisateurs ou d'e-mails envoyés. La section « Ajustements des frais dans la prochaine période de facturation » ci-dessous comporte plus d'informations.

#### **Conditions de résiliation**

Vous pouvez résilier votre abonnement à tout moment ou en contactant le le service client ([contact@beeshake.com](mailto:contact@beeshake.com)). Si vous annulez dans les 14 jours à compter de la date de la commande



initiale, vous serez entièrement remboursé. Passé ce délai de 14 jours, votre paiement ne sera pas remboursé et votre abonnement courra jusqu'à la fin de ce cycle de facturation mensuel.

Annuel

### **Conditions d'abonnement**

Votre abonnement devient actif dès que votre premier paiement est pris en compte. Votre abonnement sera automatiquement renouvelé chaque mois sans préavis jusqu'à ce que vous le résilieez. Vous nous autorisez à enregistrer votre ou vos modes de paiement et à les facturer automatiquement tous les mois jusqu'à votre résiliation. Nous vous facturerons automatiquement le tarif alors en vigueur pour votre formule, taxes en sus (telles que la TVA ou la TPS si le taux ne l'inclut pas), chaque mois lors du renouvellement jusqu'à ce que vous la résilieez.

Nous pouvons modifier le taux de votre formule à chaque renouvellement mensuel et nous vous informerons de tout changement de taux avec possibilité de résiliation. Si le taux de TVA ou de TPS applicable (ou toute autre taxe ou droit inclus) change au cours de votre terme d'un mois, nous ajusterons en conséquence le prix TTC de votre formule à votre prochaine date de facturation.

Les Frais d'abonnement restent fixes pendant la Durée initiale de l'abonnement du Client, à moins que ce dernier ne dépasse le nombre de d'Utilisateurs maximums, la Limite d'envois d'e-mails, ne mette à niveau les produits ou les packages de base ou ne souscrive à des produits ou fonctionnalités supplémentaires.

Une fois augmentés, les Frais d'abonnement du Client ne seront pas diminués, même en cas de réduction ultérieure du nombre de d'Utilisateurs ou d'e-mails envoyés. La section « Ajustements des frais dans la prochaine période de facturation » ci-dessous comporte plus d'informations.

### **Conditions de résiliation**

Vous pouvez résilier votre abonnement à tout moment ou en contactant le le service client ([contact@beeshake.com](mailto:contact@beeshake.com)). Si vous annulez dans les 14 jours à compter de la date de la commande initiale, vous serez entièrement remboursé. Passé ce délai de 14 jours, vous serez facturé un montant forfaitaire de 50 % des sommes restant dues jusqu'à l'échéance de votre contrat et votre abonnement courra jusqu'à la fin de la période de facturation de ce mois.

Les Frais d'abonnement augmenteront au cours d'une Période de facturation en fonction du forfait de base et des limites correspondantes si le Client dépasse la limite de nombre d'utilisateurs en base de données ou toute autre limite applicable s'il ajoute des Utilisateurs payants, change de produit ou en ajoute, ou souscrit à des fonctionnalités supplémentaires pour les utiliser au cours de la Période de facturation.

b. Ajustements des frais au renouvellement. Au moment du renouvellement, Beeshake peut augmenter les frais appliqués au Client dans la limite des tarifs en cours indiqués dans le Catalogue des produits et services de Beeshake. Si tel est le cas, le Client en sera informé au moins trente (30) jours avant la date de son renouvellement et les frais majorés seront appliqués au début de la période de renouvellement suivante. Si le Client s'oppose à cette augmentation, l'une ou l'autre des parties peut résilier l'abonnement au terme de la période en cours en respectant la procédure d'information décrite dans la section « Avis de non-renouvellement » ci-dessous.



c. Païement sur facture. Si le Client paye sur facture, Beeshake le facturera dans un délai maximum de quarante-cinq (45) jours avant le début de la Durée d'abonnement, puis à chaque Période de facturation subséquente, ainsi qu'à d'autres moments au cours de la Durée d'abonnement lorsque des frais sont exigibles. Tous les montants facturés doivent être réglés dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de facturation, à moins qu'il n'en soit convenu autrement dans le Bon de commande.

d. Informations de paiement. Aucune obligation de paiement n'est résiliable et aucun montant payé n'est remboursable, sauf mention contraire précisée dans le présent Accord. Tous les frais doivent être réglés à l'avance tout au long de la Durée d'abonnement.

## 6. Résiliation et suspension de l'abonnement

### a. Résiliation pour juste cause.

Chaque partie peut mettre fin au présent Accord pour juste cause, de même qu'aux Services d'abonnement : suivant un préavis de trente (30) jours donné à l'autre partie d'une violation substantielle si ladite violation n'est pas résolue à l'expiration de ladite période, ou immédiatement si l'autre partie fait l'objet d'une demande en faillite ou de toute autre procédure relative à l'insolvabilité, la cessation d'activité, la liquidation ou la cession au bénéfice des créanciers.

Beeshake peut également mettre fin au présent Accord pour juste cause suivant un préavis de trente (30) jours si la société considère que le Client agit ou a agi d'une façon qui entraîne des retombées négatives ou nuisibles pour Beeshake, ses prospects ou ses clients.

Hors les cas mentionnés, il ne peut être mis fin au présent Accord avant la fin de la Durée d'abonnement.

### b. Suspension pour défaut de paiement.

Beeshake envoie toujours un avis de défaut de paiement pour toute somme due. À moins que la somme totale ne soit réglée, Beeshake peut suspendre l'accès d'un Client à l'un ou à l'ensemble des Services d'abonnement dix (10) jours après l'envoi dudit avis. Beeshake ne suspend pas le Service d'abonnement tant que le Client conteste les frais applicables de façon raisonnable et de bonne foi et qu'il coopère consciencieusement afin de résoudre le différend. Si un Service d'abonnement est suspendu pour défaut de paiement, il se peut que Beeshake facture des frais de réactivation afin de rétablir ledit service.

### c. Suspension et résiliation des Services gratuits.

Beeshake peut suspendre, limiter ou résilier à tout moment les Services gratuits pour quelque motif que ce soit sans préavis. Beeshake peut également résilier l'abonnement d'un Client aux Services gratuits pour cause d'inactivité de sa part.

### d. Conséquences de la résiliation ou de l'expiration.

Après l'expiration ou la résiliation de son abonnement, le Client peut demander à ce que son compte Beeshake soit supprimé en envoyant une requête [clegales@beeshake.com](mailto:clegales@beeshake.com). Le Client sera soumis aux termes du présent Accord tant qu'il pourra accéder à son compte Beeshake.



En cas de résiliation ou d'expiration du présent Accord, le Client devra mettre un terme à toute utilisation du Service d'abonnement et du Contenu Beeshake. Beeshake peut offrir (ou ne pas offrir) au Client la possibilité de récupérer les Données des clients après la résiliation ou l'expiration du présent Accord en fonction du type d'abonnement applicable, comme indiqué à la section « Récupération des Données des clients » ci-dessous. Si le Client résilie le présent Accord pour juste cause, Beeshake lui remboursera sans délai tous les frais prépayés mais non utilisés couvrant l'utilisation du Service d'abonnement après la résiliation. Si Beeshake résilie le présent Accord pour juste cause, le Client devra verser sans délai tous les frais impayés exigibles jusqu'à la fin de la Période d'abonnement. Autrement, les frais ne sont pas remboursables.

## **C. CONDITIONS RÉGISSANT LES TYPES D'ABONNEMENTS**

### **1. Types d'abonnements.**

Beeshake propose 2 types d'abonnements :

(1) Abonnement payant et (3) Abonnement gratuit (pour lequel le Client ne verse pas de Frais d'abonnement à Beeshake).

### **2. Modifications.**

Beeshake modifie ponctuellement le Service d'abonnement, notamment en y ajoutant ou supprimant des options et fonctionnalités dans un souci d'améliorer l'expérience du Client.

En ce qui concerne les Abonnements payants, Beeshake n'apportera aucune modification au Service susceptible de réduire considérablement les fonctionnalités fournies au Client durant la Période d'abonnement.

### **5. Support.**

Si le Client verse des Frais d'abonnement à Beeshake pour le service Starter, le support par e-mail et dans l'espace helpcenter sont inclus sans frais supplémentaires.

Si le Client verse des Frais d'abonnement à Beeshake pour les services Premium ou Custom, le support téléphonique, par e-mail et dans l'espace helpcenter sont inclus sans frais supplémentaires. Le support téléphonique pour les abonnements Premium ou Custom est disponible du lundi à 9h00 au vendredi à 18h, hors week ends et jours fériés.

Beeshake reçoit les questions de support par e-mail et dans le helpcenter 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les réponses aux questions par e-mail et dans le helpcenter sont fournies uniquement pendant la période de support téléphonique.

Beeshake fait de son mieux pour répondre aux questions de support par e-mail et dans le helpcenter dans un délai d'un jour ouvré. Beeshake ne promet ni ne garantit un délai de réponse précis.

### **6. Avis de non-renouvellement.**

L'abonnement d'un Client sera automatiquement renouvelé en vertu de la section « Durée et renouvellement » ci-dessus.

Sauf mention contraire dans le Bon de commande, pour empêcher le renouvellement d'un Abonnement payant, un avis écrit de non-renouvellement doit être signifié par le Client ou par Beeshake et reçu pas moins de dix (10) jours avant la fin de la Période d'abonnement.





## **E. TERMES JURIDIQUES GÉNÉRAUX**

### **1. Traitement de Données Personnelles**

Dans le cadre de l'exécution du Contrat et de l'utilisation du Service, des données portant sur le Client et/ou les Utilisateurs ou permettant de les identifier directement ou indirectement sont traitées ou susceptibles de l'être par Beeshake, le Client et/ou les Utilisateurs (ci-après les « Données Personnelles »).

Chaque Partie détermine individuellement, en sa qualité de responsable du traitement, les moyens de la collecte de Données Personnelles et les finalités des opérations de traitement de Données Personnelles qu'elle met en œuvre dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.

Le Contrat n'entraîne aucune solidarité entre les Parties ou relation de sous-traitance s'agissant des opérations de traitement de Données Personnelles.

#### **a. Traitement des données par Beeshake**

Beeshake collecte et traite les Données Personnelles pour les finalités suivantes :

- Gestion des Commandes et des contrats de Beeshake (abonnement, relation clientèle) ;
- Administration des comptes-utilisateur des Utilisateurs en vue de l'utilisation de la solution Beeshake.

Dans le cadre de la gestion du présent Contrat et de la fourniture du Service, les Données Personnelles peuvent être communiquées par Beeshake à toute société contrôlée par Beeshake, contrôlant Beeshake ou sous contrôle commun au sens de l'article L233-3 du Code de commerce. Beeshake peut devoir communiquer tout ou partie des Données Personnelles à des autorités judiciaires ou administrations compétentes en application du droit applicable ou dans le cadre de décisions impératives.

Beeshake s'engage à limiter la communication des Données Personnelles à ce qui est expressément et limitativement requis.

Beeshake a désigné un Délégué à la Protection des Données Personnelles :  
[clegales@BEESHAKE.com](mailto:clegales@BEESHAKE.com)

#### **b. Traitement des Données Personnelles par le Client**

Le Client est seul responsable du traitement des Données Personnelles qu'il réalise pour lui même ou pour le compte des Utilisateurs et des traitements réalisés par les Utilisateurs directement dans le cadre de l'utilisation du Service, et ce sans qu'aucune instruction ne soit donnée à ce titre à Beeshake par le Client.

Pendant toute la durée d'utilisation du Service, le Client :

- garantit à Beeshake la collecte loyale et licite des Données Personnelles et le respect de l'information et du recueil du consentement des personnes concernées lorsque ce consentement est nécessaire pour permettre à Beeshake de réaliser ses propres opérations de traitement ;
- déclare qu'il traite les Données Personnelles utilisées dans le cadre du Service sur la base de l'un des fondements juridiques prévus à l'article 6 du RGPD ; -



- s'engage à n'utiliser dans le cadre du Service que des Données Personnelles pour lesquelles le Client et/ou les Utilisateurs est/sont investi(s) de tous les droits et autorisations d'usage, de reproduction et de conservation (notamment s'agissant des Données Personnelles de tiers utilisées par le Client ou par les Utilisateurs) ;
- s'engage à n'utiliser que des Données Personnelles complètes, actualisées et avérées.

c. Obligations communes des Parties

Les Parties s'engagent, pour leurs opérations de traitement de Données Personnelles respectives :

- à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relativement à la collecte et au traitement de Données Personnelles et à respecter les obligations de conformité imposées par le RGPD (tenue d'un registre des opérations de traitement, analyse d'impact, etc.) ;
- à mettre en œuvre les mesures organisationnelles et techniques pour préserver la confidentialité et l'intégrité des Données Personnelles, ainsi que les garanties appropriées, exigées le cas échéant par le RGPD ; et
- à conserver les Données Personnelles pour une durée proportionnelle à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Chaque Partie, en sa qualité de responsable du traitement, assure la sécurité des opérations de traitement de Données Personnelles qu'elle réalise.

d. Droits des personnes concernées

Conformément aux dispositions de la Réglementation Applicable (articles 15 à 22 du RGPD), le Client dispose du droit de demander à Beeshake l'accès aux Données Personnelles, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des Données Personnelles.

Dans le cadre des opérations de traitement réalisées lors de l'utilisation du Service par le Client, le Client :

- est désigné comme point de contact auprès des Utilisateurs ou des tiers dont les données sont traitées par le Client ou les Utilisateurs , et ce, pour l'exercice des droits conférés par la Réglementation Applicable ;
- sera gestionnaire des demandes reçues par les personnes concernées. Dans la mesure du possible et sous réserve que ces demandes écrites complètes parviennent à Beeshake en temps utile, Beeshake aide raisonnablement le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées en relation avec les Données Personnelles traitées dans le cadre de l'utilisation du Service.

Afin de préserver la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles, Beeshake se réserve le droit de demander au Client une preuve d'identité afin d'en vérifier l'exactitude, préalablement à l'exercice des droits listés ci-dessus. En cas de demandes infondées ou excessives, notamment en raison de leur caractère répétitif, Beeshake se réserve le droit de facturer ou de ne pas donner suite à toute demande du Client postérieure à une demande dûment satisfaite par Beeshake et portant sur le même objet.

Beeshake ne saurait être responsable de toute atteinte aux droits et libertés des personnes concernées, résultant de toute action, retard ou omission imputable au Client ou aux Utilisateurs ayant pour conséquence l'entrave ou le retard dans l'exercice des droits des Utilisateurs ou des tiers



dont les Données Personnelles sont traitées par le Client ou par les Utilisateurs dans le cadre du Service.

Le Client peut s'informer sur la Règlementation Applicable ou introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

e. Cookies

Un cookie est un fichier texte installé sur l'ordinateur d'un internaute lors de la navigation sur un site Internet. Dans le cas d'un Accès en mode SaaS, les cookies sont employés par Beeshake dans le but de stocker et relire une information temporaire comme un identifiant, et d'améliorer le Service.

L'utilisation du Service par Accès en mode SaaS nécessite l'utilisation de ces cookies, ce qu'accepte le Client.

f. Sécurité des Données

Les Données du Client et des Utilisateurs utilisées dans le cadre du Service en mode SaaS sont hébergées sur des serveurs situés en France. Le serveur/Site est reconnu par un certificat validé par un tiers de confiance.

Beeshake bénéficie d'une infrastructure technique et d'outils matériels et logiciels de monitoring permettant de raisonnablement assurer la sécurité et l'intégrité des Données du Client dans des conditions conformes aux règles de l'art et s'agissant des Données personnelles conformément aux dispositions de la Règlementation Applicable, en vue de prévenir (i) la destruction, la détérioration, la modification ou la perte des Données Personnelles, (ii) la divulgation ou l'accès à des Données Personnelles, (iii) toute forme ou finalité de traitement de Données Personnelles illicite non prévues par le Contrat. La documentation technique est disponible sur simple email envoyé à [contact@beeshake.com](mailto:contact@beeshake.com).

g. Conservation des Données

Beeshake s'engage à prendre toute précaution raisonnable pour assurer la protection matérielle des Données stockées et/ou échangées dans le cadre du Service en mode SaaS, conformément aux règles de l'art applicable au Service et aux dispositions de la Règlementation Applicable.

Beeshake conserve les Données Personnelles du Client pendant la durée du Contrat. A compter de la fin du Contrat, Beeshake peut conserver les Données Personnelles pendant la durée nécessaire pour satisfaire toute obligation légale, réglementaire, comptable ou fiscale de conservation des Données Personnelles (notamment à des fins probatoires) ou de communication à des autorités habilitées (administration, services de police, etc.).

h. Sauvegarde et réversibilité

A tout moment lors de l'utilisation du Service, le Client peut procéder à une sauvegarde et demander à Beeshake l'extraction des Données utilisées selon une procédure communiquée au Client dans la Documentation ou par le service support de Beeshake. Le Client est responsable de la sauvegarde de ses Données, à ses frais et sur son propre matériel.

Toutefois, à la demande du Client, Beeshake peut procéder à la sauvegarde des Données et à leur restitution au Client, sous réserve de l'acceptation préalable par ce dernier du devis Beeshake.



Sous réserve des dispositions légales, lors de la cessation de l'Abonnement, pour quelque cause que ce soit, Beeshake procède, selon la nature des données en cause et la complexité technique y afférente, à la suppression et/ou à l'anonymisation de l'ensemble des Données du Client enregistrées, et ce, à la date de prise d'effet de la résiliation de l'Abonnement.

## **2. Droits de propriété de Beeshake.**

Le présent Accord permet d'utiliser et d'accéder au Service d'abonnement, ce qui n'octroie au Client aucune licence pour l'utilisation d'un quelconque logiciel. Le Service d'abonnement et les Services de consulting sont protégés par les lois sur la propriété intellectuelle. Ces services appartiennent à Beeshake. Le Client convient de ne pas copier, louer, vendre ou distribuer le Contenu Beeshake, le Service d'abonnement ou les Services de consulting, en totalité ou en partie, et de ne pas créer des œuvres qui en sont dérivées, par quelque moyen que ce soit, sauf en cas d'autorisation expresse par écrit de la part de Beeshake.

## **3. Droits de propriété du Client.**

Entre les parties, le Client détient et conserve tous les droits sur les Documents destinés aux clients et sur les Données des clients. Le présent Accord n'accorde à Beeshake aucun droit de propriété sur les Documents destinés aux clients et sur les Données des clients. Le Client autorise Beeshake et ses concédants à utiliser les Documents destinés aux clients et les Données des clients uniquement dans la mesure nécessaire pour lui fournir le Service d'abonnement et les Services de consulting et comme autrement permis par le présent Accord. Si le Client choisit d'utiliser le Service d'abonnement ou de bénéficier des Services de consulting pour le compte d'une autre partie, il déclare et garantit qu'il possède tous les droits et les autorisations nécessaires pour le faire.

## **4. Confidentialité.**

Les Parties s'engagent à maintenir confidentielles les informations de toute nature échangées, collectées ou nées au cours de l'Abonnement, et ce, pendant toute la durée de l'Abonnement et pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de l'Abonnement, pour quelque cause que ce soit.

A cet effet, les Parties s'interdisent de communiquer à quelque titre que ce soit, sous quelque forme que ce soit et à quelque fin que ce soit l'ensemble de ces informations et s'engagent à faire respecter cette obligation par l'ensemble de ses dirigeants, préposés, agents et éventuels sous-traitants.

## **5. Publicité.**

Le Client accorde à Beeshake le droit d'ajouter son nom et le logo de son entreprise à sa liste de Clients et sur son Site web. Il peut toutefois demander à s'y opposer par simple mail à [clegales@beeshake.com](mailto:clegales@beeshake.com).

## **6. Clauses de non-responsabilité et limitation de responsabilité**

Beeshake s'engage à réparer les préjudices directs que pourrait subir le Client en cas de non-exécution ou mauvaise exécution de la Commande, de son fait ou de celui de l'un de ses préposés.



Beeshake ne saurait être tenue responsable des préjudices indirects et immatériels ce qui est expressément accepté par le Client.

Il est rappelé que le Client est seul et pleinement responsable de l'utilisation du Service.

En tout état de cause, il est expressément convenu entre les Parties que, sous réserve de la réglementation applicable, le total, toutes causes confondues des indemnités, dommages et intérêts, frais de toute nature qui seraient supportés ou versés par Beeshake en faveur du Client, à la suite d'une décision définitive rendue par une juridiction compétente, ne pourra excéder un plafond global tous litiges confondus d'un montant égal aux sommes hors taxes versées par le Client à Beeshake au titre de la Commande litigieuse au cours des six (6) mois précédant la survenance du fait générateur.

Les abonnements, les services de consulting et les CGU sont exclusivement soumis à la loi française.